



Listen to this article

* * *

Prémices de l'Esprit. — Espérances vraies et espérances fausses. — Notre espérance. — Le brigand au Paradis. — L'ardent désir de St Paul. — “ Notre demeure terrestre ” et “ notre demeure céleste ”. — La scène de la Transfiguration. — “ Le premier qui devait ressusciter d'entre les morts. ” — Joies présentes de la Nouvelle-Création. — “ Demandez, et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite. ” — La foi, un fruit de l'Esprit et une partie de l'héritage de la Nouvelle-Création.

* * *

Toutes les bénédictions de la Nouvelle Alliance ne sont pas futures au-delà du voile. Les prémices de l'Esprit (un avant-goût de la bénédiction à venir) sont accordées aux Nouvelles-Créatures dans la vie présente.

750 L'héritage actuel

Parmi ces prémices, on peut énumérer les divers fruits et grâces du saint Esprit : la foi, l'espérance, la joie, la paix, l'amour, etc. Certains peuvent prétendre que ces faits et grâces sont intangibles et irréels, mais nous répondons qu'ils sont aussi réels que le sont les Nouvelles-Créatures, et c'est exactement dans la même proportion où la Nouvelle-Créature se développe que les éléments de ses expériences, bénédiction et développement, augmentent. En vérité, nous concédons que ces mêmes qualités, lorsqu'elles se rattachent à des choses terrestres, constituent les bénédictions les plus importantes de l'homme naturel, les qualités qui lui donnent les bénédictions et les privilèges les plus élevés. Les Nouvelles-Créatures en Christ, ayant échangé des espérances, privilèges et amours terrestres pour les

célestes, trouvent ces derniers beaucoup plus précieux que ceux qu'elles ont abandonnées. Les amours terrestres sont souvent inconstants et généralement égoïstes. Les espérances terrestres sont, d'ordinaire, éphémères et illusives. Les joies terrestres sont, au mieux, de brève durée et superficielles. Les ambitions terrestres sont rarement réalisées, et même lorsqu'elles le sont, l'amer se mêle à l'agréable. Néanmoins, nous voyons que le monde entier s'efforce de satisfaire ces ambitions, ces joies, ces espérances, ces amours, et nous sommes tous témoins qu'il ne trouve son principal plaisir que dans la poursuite de ces choses, car la réalisation de l'un ou l'autre de ses désirs porte avec elle une certaine mesure de déception.

Il n'en est pas de même pour la Nouvelle-Création. Ses espérances, ses joies, ses affections, ses ambitions, s'accroissent sans cesse, alimentées par les très grandes et précieuses promesses de la Parole divine. Elles n'apportent aucune déception mais, au contraire, la satisfaction et la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, remplissent de plus en plus son cœur, à mesure que les yeux de sa foi s'ouvrent de plus en plus pour saisir la longueur et la largeur, la hauteur et la profondeur de la sagesse et de l'amour de Dieu, dont elle héritera la plus riche bénédiction en cohéritage par Jésus Christ, le Seigneur.

751 L'héritage actuel

Ce pays de la promesse, dans lequel les Nouvelles-Créatures entrent d'une manière figurée, au moment de leur entière consécration, lorsqu'elles reçoivent l'esprit d'adoption, est un pays où coulent le lait et le miel, et bien qu'il ait ses épreuves, ses conquêtes, ses combats au-dedans et au-dehors, non seulement ses victoires procurent la joie et la paix, mais grâce à l'instruction et à la direction divines, même ses défaites sont transformées en source d'espérance, de foi et de joie, par celui qui peut et veut que tout concoure à leur bien.

VRAIES ESPÉRANCES CONTRE FAUSSES ESPÉRANCES

L' Apôtre attire notre attention sur le fait que Satan cherche à nuire à la Nouvelle-Création en se présentant lui-même comme un ange ou messenger de lumière. Lorsque certaines personnes confessent qu'elles ont été engendrées par la lumière, la Vérité, le saint Esprit, l'Adversaire se rend compte qu'elles sont en train d'échapper complètement aux ténèbres, à

la superstition et à la déception dont il a enveloppé les humains. Il se transforme alors et, au lieu d'essayer encore de diriger ces personnes directement dans les superstitions et les ténèbres, il affecte d'être un dispensateur de plus grandes lumières ; bien que, dans le temps actuel, alors que prévaut une lumière plus brillante, nous soyons spécialement sur le qui-vive à cet égard, nous ne devons pas pour autant oublier qu'il a toujours déployé toute son énergie, dans la même ligne de conduite depuis que l'Apôtre a écrit ces paroles. Nous trouvons des preuves de cela dans les divers credo de la Chrétienté, qui marquent des efforts faits pour sortir des ténèbres, mais qui abondent en fausses théories, en fausses espérances, d'un caractère séducteur. Tout en prétendant être des guides pour les chrétiens, tout en prétendant honorer Dieu et exposer sa Parole, tout cela constitue des pièges et des embûches afin d'empêcher ces chrétiens d'avoir une conception juste de la Vérité. Les merveilleuses dispositions d'amour et de miséricorde prises par Dieu, si raisonnables dans chaque détail, ont reçu l'opposition de l'Adversaire, non seulement d'une manière directe, mais aussi d'une manière indirecte, en plaçant devant les enfants de Dieu quelque chose qui, à leur jugement imparfait, pouvait à première vue apparaître comme des espérances et des perspectives bien plus belles que celles offertes par la Vérité.

752 L'héritage actuel

Néanmoins, la tendance de l'erreur est de s'écarter toujours davantage de la Vérité, du plan divin, de la simplicité de l'évangile, pour aboutir à la confusion de la pensée, à la superstition et aux méthodes cléricales.

Parmi ces espérances trompeuses, se trouve celle d'après laquelle, lorsque les hommes meurent, ils ne sont pas morts, que, lorsqu'ils sont morts, ils sont plus vivants que jamais. Cette espérance est introduite par l'Adversaire pour contrecarrer l'espérance scripturaire d'une résurrection des morts. L'une ou l'autre de ces espérances doit être fausse. D'une manière remarquable, l'Adversaire a réussi à introduire frauduleusement dans la " Chrétienté " cette fausse espérance que la Parole de Dieu ne soutient pas et qui est en opposition directe avec les enseignements de la Parole concernant la résurrection des morts, car si personne n'est mort, il ne peut y avoir de " résurrection des morts ".

Une autre de ces fausses espérances a rapport au temps où le Seigneur récompense ses fidèles. L'Adversaire a également réussi à tromper l'église nominale en lui faisant croire qu'au lieu d'attendre une résurrection des morts, au lieu d'espérer avoir une part à la

Première Résurrection, moment où est donnée la récompense, elle doit espérer que les morts (ne sont pas morts, mais) reçoivent leur récompense, par la porte de la mort et non par la porte de la résurrection, comme le présentent toutes les écritures. Ces fausses espérances, comme toutes choses fausses, sont nuisibles, si attrayantes qu'elles puissent apparaître momentanément. Il faut que la Parole de Dieu soit notre guide, et elle nous enseigne que nos espérances touchant les bénédictions, les joies futures, etc., toutes reposent sur la résurrection des morts.

753 L'héritage actuel

D'après les fausses attentes du passé, le moment de la mort serait celui de la gloire céleste. Cela est contraire, non seulement à tous les faits et circonstances susceptibles d'être démontrés à l'esprit humain, mais en opposition au témoignage scripturaire de nombreux passages bibliques concernant la résurrection qui attend la seconde venue de notre Seigneur. Ces fausses attentes ont fait un tort considérable au peuple du Seigneur, en ce qu'elles l'ont éloigné de sa Parole et des vraies espérances qu'elle enseigne et qui sont en plein accord avec la raison la plus saine et avec tous les faits tels que nous les voyons autour de nous.

Quelqu'un pourrait suggérer que cette espérance d'un changement instantané à la condition céleste au moment de la mort est, pour les derniers membres de la Nouvelle-Création, l'espérance même soutenue dans le présent ouvrage. Ceci est vrai, mais il y a une raison pour soutenir une telle espérance au temps actuel qui n'aurait pas été valable avant 1878, date à partir de laquelle nous proclamons que commence l'élargissement de cette espérance. Ce développement des espérances de la Nouvelle-Création dans ce temps de la moisson est en plein accord avec les écritures. Nous ne pensons pas que tous les hommes, pas même les membres de la Nouvelle-Création, furent, tout au long de l'Âge, changés au moment de leur mort, mais en soutenant avec les écritures qu'ils s'endormirent en Jésus, nous soutenons également avec la même autorité que leur espérance se trouve dans le réveil que Dieu leur a promis comme devant se produire dans le nouveau jour, le jour millénaire. Notre espérance, fondée sur le témoignage de la Parole divine, est que nous sommes déjà à l'aurore de ce nouveau jour, qu'Emmanuel est déjà présent, établissant son Royaume ; que la première partie de son oeuvre est de faire rendre les comptes à ses serviteurs, ainsi qu'il le fit ressortir dans ses paraboles explicatives du travail à accomplir lorsqu'il reviendra pour prendre possession du Royaume de la terre. Les paraboles

déclarent qu'alors il appellera ses serviteurs à qui il a confié les mines et les talents, et qu'il réglera ses comptes avec eux avant de commencer à le faire avec le monde. — Luc 19 : 15 ; Matt. 25 : 14.

754 L'héritage actuel

Cette œuvre commence d'abord par la maison de Dieu, l'église, la Nouvelle-Création, et comme nous l'avons déjà indiqué (Vol. II, Chap. VII), 1878 ap. J.C., a marqué la date à laquelle les " morts en Christ " devaient ressusciter " premièrement ". C'est donc en plein accord avec les écritures, que nous croyons que les Apôtres et les saints fidèles de l'Âge tout entier, jusqu'à nos jours, sont déjà glorifiés, déjà en possession de leurs corps spirituels glorieux qui leur avaient été promis, mais qui, par le fait qu'ils sont " changés " et rendus semblables au Maître lui-même, donc êtres-esprits, sont invisibles à la vue humaine, au delà du voile. C'est en plein accord avec cette espérance fondée sur l'écriture, que nous enseignons que chaque membre de la Nouvelle-Création encore dans la chair [écrit en 1904 — Trad.] n'aurait pas besoin désormais de " dormir " et d'attendre le temps et l'établissement du Royaume, parce que le Roi et le Royaume sont déjà ici, que l'œuvre où sera donnée la vie dans la nouvelle dispensation a déjà commencé, que le plus grand nombre de la Nouvelle-Création élue a déjà été glorifié, et que les membres encore vivants ici sur la terre reçoivent simplement l'achèvement de leur polissage, de leur adaptation et de leur mise à l'épreuve qui doivent les préparer à participer à la Première Résurrection. Là, ils seront " enlevés " ou " changés " en un instant, en un clin d'œil ; au moment de la mort de la chair, ils seront revêtus de la nouvelle demeure, le corps spirituel — 2 Cor. 5 : 1 ; 1 Thess. 4 : 17.

Cependant, lorsque nous examinons ce sujet, il faut que nous ayons à l'esprit, non seulement ces espérances spéciales de ce temps de la " moisson ", mais aussi, dans un sens large, ce qu'ont été les espérances de tous les frères, tous les membres de la Nouvelle-Création — les espérances qui nous sont offertes dans l'évangile. Laissons la Parole inspirée exprimer ces espérances et, alors, ne permettons pas que le fait qu'elles soient très différentes de celles que possède en général le prétendu monde chrétien, nous cause de l'inquiétude. Il est vrai que, dans ses credo, le " monde chrétien " présente une croyance à la seconde venue de Christ et à la résurrection des morts, mais ce ne sont là qu'expressions verbales par lesquelles il cherche à maintenir quelque rapport avec les écritures. Ce ne sont pas là les espérances du monde chrétien, l'église nominale, mais plutôt ses craintes.

755 L'héritage actuel

L'église nominale redoute la seconde venue de Christ plutôt qu'elle ne l'espère, et elle redoute la résurrection des morts plutôt qu'elle ne l'espère, parce qu'elle a été égarée par le grand Adversaire dans la compréhension erronée du caractère et du plan divins ; en général, elle croit que la seconde venue de Christ signifie la fin de l'espérance, la fin du temps d'épreuve, la fin de la miséricorde ; au lieu de la comprendre, ainsi que l'exposent les écritures, comme étant en réalité le commencement de la grande bénédiction de toutes les familles de la terre que Dieu a promise il y a longtemps et qu'il prépare depuis quatre mille ans.

On considère aussi la résurrection avec crainte, parce qu'un faux enseignement a conduit à supposer que l'esprit, ou souffle de vie, a une conscience sans posséder un corps, et que le corps est une sorte de prison dont des esprits sont contents de se libérer, et que le fait d'y revenir serait une sorte de châtiment. Ainsi, les traditions des hommes ont-elles rendu vaine la Parole de Dieu, sous l'influence du grand Adversaire, le dieu de ce monde qui aveugle maintenant un si grand nombre gens. Mais considérons le témoignage des écritures sur ce sujet, et voyons avec quelle clarté et de quelle façon explicite elles désignent en toutes circonstances le second avènement de Christ et la résurrection comme étant d'abord l'espérance de l'église, la Nouvelle-Création, et ensuite celle du monde.

“ C'est pourquoi, ayant ceint les reins de votre entendement, et étant sobres, espérez parfaitement dans la grâce qui vous sera apportée à la révélation de Jésus-Christ. ” — 1 Pi. 1 : 13.

“ Nous-mêmes aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi, nous soupirons en nous-mêmes, attendant l'adoption, la délivrance [v. note D.] de notre corps [l'église, le corps de Christ]. Car nous avons été sauvés en espérance [non réellement sauvés encore, mais simplement en anticipation]. ” — Rom. 8 : 23, 24.

756 L'héritage actuel

“ Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés pour une espérance vivante par la résurrection de Jésus Christ d'entre les morts, pour un héritage incorruptible, sans souillure, immarcescible, conservé dans les cieux pour vous, qui êtes gardés par la puissance de Dieu par la foi, pour un salut qui est

prêt à être révélé au dernier temps ; en quoi [dans laquelle espérance] vous vous réjouissez, tout en étant affligés maintenant pour un peu de temps par diverses tentations, si cela est nécessaire, afin que l'épreuve de votre foi, bien plus précieuse que celle de l'or qui périt et qui toutefois est éprouvé par le feu, soit trouvée [tournée] à louange, et à gloire, et à honneur, dans la révélation de Jésus-Christ. " — 1 Pi. 1 : 3-7.

" Désormais m'est réservée la couronne de justice que le Seigneur juste juge me donnera ce jour-là, et non seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui aiment son apparition. " — 2 Tim. 4 : 8.

" Mais je n'ai pas de honte, car je sais qui j'ai cru, et je suis persuadé qu'il a la puissance de garder ce que je lui ai confié, jusqu'à ce jour-là. " — 2 Tim. 1 : 12.

" Que... nous vivions dans 1e présent siècle sobrement, et justement, et pieusement, attendant la bienheureuse espérance et l'apparition de la gloire du grand Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ qui s'est donné lui-même pour nous. " — Tite 2 : 12-14 (Seg.).

" Mais je [Paul] te [Félix] confesse bien ceci, que, selon la voie qu'ils appellent secte (ou " hérésie " : Réf. Strong N° 139 — Trad.), ainsi je sers le Dieu de mes pères, croyant toutes les choses qui sont dans la loi et dans les prophètes, ayant espérance en Dieu — [espérance] que ceux-ci nourrissent aussi eux-mêmes — qu'il y aura une résurrection des morts. " — Actes 24 : 14, 15.

" Car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Quand le Christ, qui est notre vie, sera manifesté, alors vous aussi, vous serez manifestés avec lui en gloire. " — Col. 3 : 3, 4.

757 L'héritage actuel

" Je suis mis en jugement pour l'espérance et la résurrection des morts. " — Actes 23 : 6.

" Jésus lui dit : Moi, je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, vivra ; et quiconque vit [alors] et croit en moi, ne mourra point, à jamais. " — Jean 11 : 25, 26.

" Car l'heure vient en laquelle tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix ; et

ils sortiront, ceux qui auront pratiqué le bien, en résurrection de vie [la Première Résurrection] ; et ceux qui auront fait le mal [dont la conduite dans la vie présente ne recevra pas l'approbation divine comme digne de la vie éternelle], en résurrection de jugement [la résurrection graduelle sous l'action des corrections et des récompenses durant l'Âge millénaire]. " (Voir Chap. XVII) — Jean 5 : 28, 29.

" Dans la maison de mon Père, il y a plusieurs demeures ; s'il en était autrement, je vous l'eusse dit, car je vais vous préparer une place. Et si je m'en vais, et que je vous prépare une place, je reviendrai, et je vous prendrai avec moi ; afin que là où moi je suis, vous, vous soyez aussi. " — Jean 14 : 2, 3.

" Car le fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père, avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon sa conduite. " — Matt. 16 : 27.

" Voici, je viens bientôt [ou " promptement " — voir note D.], et ma récompense est avec moi. " — Apoc. 22 : 12.

" Voici, ton salut vient ; voici, son salaire est avec lui. " — Esaïe 62 : 11.

" Usez donc de patience, frères, jusqu'à la présence [parousia] du Seigneur ; ... affermissez vos coeurs, car la venue du Seigneur est proche. " — Jacques 5 : 7, 8.

758 L'héritage actuel

" Dites à ceux qui ont le cœur timide : Soyez forts, ne craignez pas ; voici votre Dieu : la vengeance vient, la rétribution de Dieu ! Lui-même viendra et vous sauvera. Alors les yeux des aveugles s'ouvriront, et les oreilles des sourds seront ouvertes... Car des eaux jailliront dans le désert, et des rivières dans le lieu stérile. " — Esaïe 35 : 4-6.

" En ce temps-là ton peuple sera délivré : quiconque sera trouvé écrit dans le livre [de vie]. Et plusieurs qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle [la Première Résurrection], et les autres pour l'opprobre, pour la réprobation éternelle [déshonneur — duquel, cependant, il leur est possible de se relever grâce au processus du rétablissement qui sera alors en opération] ; et les sages [le petit troupeau, les vierges sages] brilleront comme la splendeur de l'étendue [comme le soleil — Matt. 13 : 43], et ceux qui ont enseigné la justice à la multitude, comme les étoiles [lumineuses] à

toujours et à perpétuité... Et toi, va jusqu'à la fin [jusqu'à ce que vienne la " moisson " ou fin de l'âge], et tu te reposeras, et tu te tiendras dans ton lot, à la fin des jours. " — Dan. 12 : 1-3, 13. Vol. III, p. 74.

" Un livre de souvenir a été écrit devant lui [l'Eternel] pour ceux qui craignent l'Eternel, et pour ceux qui pensent à son nom ; et ils seront à moi, mon trésor particulier, dit l'Eternel des armées, au jour que je ferai. " — Mal. 3 : 16, 17.

Des théories compliquées (" distorted ") et des idées fantaisistes viennent surtout des philosophes humains qui n'avaient pas pour guide la Parole divine ; ils ont faussé tellement les jugements de bon nombre des saints aimés de l'Eternel que les déclarations qui précèdent et beaucoup d'autres déclarations explicites relatives aux vraies espérances du peuple de l'Eternel sont annulées et dépouillées de leur force, de leur beauté et de leur puissance par d'autres passages bibliques plus ou moins symboliques qui ont été si tordus de leur véritable position et de leur sens qu'on les oppose à ces déclarations si claires.

759 L'héritage actuel

Il nous faut les examiner de manière à éclairer le chemin de la foi, de l'espérance et de l'obéissance et à le rendre lumineux aux yeux de notre compréhension. Ensuite, nous nous mettrons en devoir de noter, ajoutées à nos espérances, diverses autres bénédictions qui nous appartiennent dans la vie présente, faisant partie des prémices de notre héritage.

LE BRIGAND DANS LE PARADIS

" Et il disait à Jésus : Souviens-toi de moi, Seigneur, quand tu viendras dans ton royaume. Et Jésus lui dit [au brigand repentant] : en vérité, je te le dis aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis. " — Luc 23 : 42, 43.

Ceux qui considèrent le salut comme un moyen d'échapper au tourment éternel pour entrer dans un paradis de plaisir, qui le font dépendre seulement de circonstances accidentelles de faveur, pensent que ce récit illustre la doctrine de l'élection. Selon eux, notre Seigneur Jésus, content des paroles consolantes de l'un des brigands, le choisit pour aller au ciel, et choisit également l'autre, mais pour souffrir toute l'éternité, sans pitié et sans secours. En vérité, si Dieu avait fait du salut une telle loterie, une telle affaire de chance, ceux qui y

ajoutent foi ne devraient guère trouver à redire aux tombolas qu'on tire dans les églises et encore moins à celles du monde.

Mais tel n'est pas le cas. On a très mal compris ce passage biblique. Pour en saisir vraiment le sens, considérons les circonstances dans lesquelles eurent lieu cet événement et tout ce qui s'y rapporte.

760 L'héritage actuel

Le Seigneur venait d'être condamné et subissait la sentence sous l'inculpation de trahison envers le gouvernement de César, pour avoir dit qu'il était roi, bien qu'il leur eût dit que son Royaume " n'était pas de ce monde ". Là, sur la croix, au-dessus de sa tête, écrite en trois langues, on pouvait lire l'inscription : " CELUI-CI EST LE ROI DES JUIFS. " Ceux qui l'entouraient connaissaient ses déclarations et se moquaient de lui, à l'exception d'un des brigands crucifiés avec lui. Sans doute avait-il entendu parler de Jésus, de son merveilleux caractère et de ses oeuvres prodigieuses, et se dit-il en lui-même : cet homme est vraiment étrange et extraordinaire. Qui peut savoir si ses prétentions ne sont pas fondées ? Il vit certainement dans l'intimité de Dieu. Je veux lui parler avec sympathie : cela ne peut faire de mal. Alors il reprit son compagnon, en parlant de l'innocence du Seigneur, puis eut lieu la conversation relatée ci-dessus.

Nous ne pouvons pas supposer que ce brigand avait des idées justes et bien définies sur la personne de Jésus ; rien de plus qu'un simple sentiment exprimé par quelqu'un qui allait mourir et pour qui le moindre rayon d'espérance valait mieux que rien du tout. Lui attribuer davantage serait le placer comme ayant eu plus de foi que tous les apôtres et disciples du Seigneur qui, à ce moment-là, s'étaient enfuis épouvantés et qui, trois jours plus tard, disaient : " *Nous espérons qu'il était celui qui doit délivrer Israël.* " — Luc 24 : 21.

Nous ne pouvons douter du sens de la requête du brigand. Il voulait dire que, quel que soit le moment où Jésus établirait son Royaume, il désirait recevoir ses faveurs et ses soins. Remarquez maintenant la réponse que fit notre Seigneur. Il ne dit pas qu'il n'a aucun royaume, mais, au contraire, il indique par sa réponse que la requête du brigand était convenable. Le terme traduit par " en vérité " ou " vraiment " est le mot grec " amen " et signifie " ainsi soit-il ", ou " votre requête est acceptée ". " *Je te dis aujourd'hui [en ce jour sombre où il semble que je sois un imposteur, et que je meure comme un criminel], tu seras*

avec moi dans le paradis. ” L'essence même de cette promesse est que, lorsque le Seigneur aura établi son Royaume, ce sera un Paradis, il se souviendra alors du brigand qui y entrera. Notez que nous avons déplacé la virgule et l'avons mise après le mot “ aujourd'hui ”.

761 L'héritage actuel

Ceci rend les paroles de notre Seigneur parfaitement claires et raisonnables. Il aurait pu, s'il l'avait voulu ainsi, en dire davantage au brigand. Il aurait pu lui dire que la raison pour laquelle il aurait le privilège d'être au Paradis était que sa rançon était à cet instant et en cet endroit en train d'être payée (pourvue ” — édit.). En outre, il aurait pu lui dire qu'il était en train de mourir pour assurer la rançon de l'autre brigand également, aussi bien que pour la multitude entière qui attendait avec impatience devant lui et le tournait en dérision, les millions qui étaient déjà dans la tombe, et les millions qui n'étaient pas encore nés. Nous le savons parce que “ *Jésus Christ, par la grâce de Dieu, goûta la mort pour chacun* ”, “ *se donna en rançon pour tous* ”, afin qu'au temps voulu, tous puissent avoir l'occasion de retourner à la condition édénique, perdue par le péché du premier homme, et rachetée pour les hommes par le sacrifice de Christ pour la justice — Hébr. 2 : 9 ; 1 Tim. 2 : 5, 6 ; Actes 3 : 19.

Comme nous l'avons déjà montré, le jardin d'Eden n'était qu'une illustration de ce que sera la terre quand elle sera complètement libérée de la malédiction, rendue parfaite et belle. Le mot “ paradis ” est d'origine arabe et signifie un jardin. La version des Septante rend Gen. 2 : 8 ainsi : “ Dieu planta un paradis en Eden ”. Lorsque Christ aura établi son Royaume, et lié le mal, etc., cette terre deviendra graduellement un paradis, et les deux brigands et tous les autres qui sont dans la tombe viendront dans ce paradis, et alors devenant obéissants à ses lois, ils pourront vivre dans ce paradis et en jouir à toujours. Nous ne doutons pas, cependant, que les paroles bienveillantes prononcées à cette heure sombre à l'adresse du Sauveur souffrant, ne perdront pas plus une récompense spéciale et appropriée que le don d'un verre d'eau, ou toutes autres petites marques de sympathie faits à ceux que ce Roi “ *n'a pas honte d'appeler ses frères* ”. — Matt. 10 : 42.

762 L'héritage actuel

Dans les écritures, le mot Paradis est employé pour décrire l'état primitif de bonheur de l'homme en harmonie avec son Créateur, avant que la malédiction et que l'influence néfaste

du péché ne soient entrées dans le monde. Ce Paradis perdu pour l'humanité, doit, selon la promesse, être rétabli, et d'une manière plus ou moins vague, la création tout entière a été dans l'attente, l'est encore et espère l'Age d'or qui doit être inauguré. Les écritures nous offrent la pensée que la condition paradisiaque a été rachetée pour l'homme par la mort de notre Seigneur Jésus, et qu'en conséquence, une partie de son oeuvre glorieuse de rétablissement sera de rétablir le Paradis — *“ ce qui a été perdu ”* — la possession rachetée. — Matt. 18 : 11 ; Eph. 1 : 14 ; Apoc. 2 : 7.

Mais avons-nous le droit de changer la position de la virgule ? Certainement : la ponctuation de la Bible n'est pas inspirée. Les auteurs de la Bible n'employèrent aucune ponctuation. Celle-ci fut inventée il y a quatre cents ans environ. C'est purement et simplement une commodité moderne, qu'on devrait employer pour faire ressortir le sens d'un texte, en accord avec tous les autres passages des écritures.

On trouve très fréquemment des exemples d'un usage analogue du mot *“ aujourd'hui ”* dans la littérature moderne, et dans les écritures, nous attirons l'attention sur ce qui suit :

“ C'est pourquoi je te commande ces choses aujourd'hui. ” — Deut. 15 : 15.

“ J'ai mis aujourd'hui devant toi la vie et le bonheur, et la mort et le malheur. ” — Deut. 30 : 15.

“ Je te commande aujourd'hui d'aimer l'Eternel, ton Dieu. ” — Deut. 30 : 16.

“ Plût à Dieu que non seulement toi, mais aussi tous ceux qui m'entendent aujourd'hui, vous devinssiez de toutes manières tels que je suis, hormis ces liens. ” — Actes 26 : 29.

763 L'héritage actuel

Non seulement le sens de ce passage exige la ponctuation suggérée, mais son harmonie avec tous les autres textes scripturaires la réclame aussi, et l'on ne peut opposer à cela aucune objection raisonnable ou valable. Supposer que notre Seigneur alla immédiatement au Paradis serait supposer une impossibilité, car le Paradis n'était pas encore rétabli. De plus, il est clairement déclaré que le corps de notre Seigneur fut enseveli dans le tombeau de Joseph, et que son âme, ou être, alla au **shéol, hadès**, oubli, et qu'elle était morte, et non pas vivante au Paradis ou ailleurs, dans l'intervalle entre la mort et la résurrection. Les

écritures nous assurent clairement, non pas que notre Seigneur, à sa résurrection, descendit du ciel, ou du Paradis, mais qu'il " *ressuscita [d'entre les morts], le troisième jour, selon les écritures* " (1 Cor. 15 : 4).

Les propres paroles de notre Seigneur, après sa résurrection, furent : " *Il est ainsi écrit ; et ainsi il fallait que le Christ souffrît, et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour* " (Luc 24 : 46). Il dit encore à Marie : " *Ne me touche pas ; car je ne suis pas encore monté vers mon Père : mais va vers mes frères, et dis-leur : Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu.* " — Jean 20 : 17.

L' ARDENT DÉSIR DE PAUL

" *Car, pour moi, vivre c'est [vivre] pour Christ, et mourir, un gain ; mais si en vivant dans la chair, je puis travailler avec fruit, ce que je dois choisir, je ne le sais pas exactement. Je suis vraiment pressé des deux côtés [je désire ardemment le retour de Christ, et être avec lui, car cela est de beaucoup meilleur] ; mais il est plus nécessaire à cause de vous que je demeure dans la chair.* " — Phil. 1 : 21-24 (Traduction Diaglott).

On observera que la différence essentielle entre cette traduction et celle de nos versions françaises en général, c'est la substitution du mot " retour " pour le mot " déloger " (Darby et Martin) [" Partir " (Cr., Stapfer, Osty) ; " mourir " (Buzy) ; " m'en aller " (G. et M., Pirot et Clamer, vers. de Jérusalem). — Trad.]. Pour justifier l'emploi du mot " retour " le traducteur dit dans une note en bas de page :

764 L'héritage actuel

" To *analsai*, le relâchement ou le retour, étant ce que Paul désirait ardemment, ne pouvait être la mort ou la dissolution comme l'implique la plupart des versions françaises [Trad.], parce qu'il semble qu'il lui ait été indifférent d'avoir à choisir entre les deux : la vie ou la mort ; cependant, il aspirait *l'analsai*, qui était une troisième chose de beaucoup préférable aux deux premières auxquelles il est fait allusion. Le mot *analsai* se rencontre en Luc 12 : 36 où il est rendu par " revienne " (D.) [" Retournera " (Martin) ; (Cr) ; " retour " (Buzy, Osty, Liénart) ; " revenant " (Stapfer). — Trad.]. " Soyez vous-mêmes semblables à des hommes qui attendent leur maître, à quelque moment qu'il " revienne ", etc. Jésus avait enseigné à ses disciples qu'il reviendrait ou retournerait (Jean 14 : 3, 18) ; les anges,

également, le leur avaient dit lors de son ascension (Actes 1 : 11). Paul croyait à cette doctrine, l'enseignait aux autres, et il espérait et attendait le retour (*analousai*) du Sauveur du ciel (Phil. 3 : 20 ; 1 Thess. 1 : 10 ; 4 : 16, 17) pour être " toujours avec le Seigneur ".

Un examen du mot grec *analousai* montre qu'il est, dans la littérature grecque, employé par Platon de deux manières : parfois il signifie partir et parfois retour, mais le mot ne se rencontre que deux fois dans le Nouveau Testament : ici et en Luc 12 : 36. Dans ce dernier exemple, comme nous venons de le montrer, il est rendu par " retour ", et il est manifeste qu'il ne pouvait pas être rendu autrement sans en altérer le sens. Dans le texte que nous discutons (Phil. 1 : 23), nous soutenons qu'il aurait dû être rendu par retour, pour la raison très simple que, même quand on l'emploie dans le sens de partir, il doit impliquer l'idée de repartir, partir en un lieu où il avait été antérieurement. Le préfixe grec *ana* dans *analousai* signifie de nouveau comme notre préfixe *re* dans *re-tour* signifie de nouveau.

765 L'héritage actuel

Si donc le mot était rendu par départ, nous serions obligés d'ajouter la pensée re-partir ou partir de nouveau. Or ceci fausserait le sujet relatif à St. Paul car il n'avait jamais été en gloire avec Christ et, par conséquent, ne pouvait " re-partir " pour être là avec Christ. Mais si nous traduisons *analousai* par " retour " et que nous l'appliquons à notre Seigneur, toute difficulté semble supprimée.

Remarquons les circonstances qui ont donné naissance à cette expression. Il y avait un certain temps que l'Apôtre était prisonnier à Rome, et si parfois il fut bien traité par certains des Empereurs, il était constamment sujet à être mis à mort sur un simple caprice. Il écrivit cette épître pour accuser réception d'un don substantiel de l'église de Philippiens, et profita de l'occasion pour la tenir bien au courant de sa condition personnelle, des progrès de l'œuvre du Seigneur, etc., et pour l'encourager à être ferme jusqu'à la fin.

Comme les Philippiens désiraient connaître ses perspectives de libération, il leur dit que des ennemis (considérant la liberté dont il jouissait depuis deux ans — Actes 28 : 30) expliquaient le christianisme, espérant par là ajouter à son affliction et, peut-être, causer la mort dans sa captivité (Phil. 1 : 16-19). Mais il se rendait compte des prières de l'église en sa faveur et espérait que son procès devant Néron se terminerait par sa délivrance — soit par l'acquiescement, soit par la mort. Il leur dit ensuite qu'en ce qui concernait ses

préférences personnelles, il serait difficile pour lui de choisir entre la vie (avec ses souffrances) et la mort (avec son repos après le labeur), mais que, s'il ne savait pas choisir entre ces deux choses possibles, il avait une grande envie, un ardent désir d'une chose qu'il savait impossible, une chose qu'il savait et qu'il avait enseignée à l'église comme ne devant arriver que bien plus tard (2 Thess. 2 : 1-8) — le retour de Christ, pour être avec lui. Puis, abandonnant les choses impossibles et revenant aux choses réalisables, il leur assure qu'il est convaincu que Dieu lui réserve encore un travail à faire pour l'église, et qu'il sera libéré. Bien que les écritures n'en fassent pas mention, la tradition déclare qu'il fut acquitté par Néron et qu'il eut quelque cinq ans de liberté et de service avant d'être arrêté de nouveau et exécuté.

766 L'héritage actuel

Il est ici digne de remarque que d'autres mots sont à maintes reprises employés dans les écrits tant de Paul que de Luc quand il s'agit manifestement de partir, et l'on doit se souvenir que Luc était le secrétaire de l'Apôtre avec qui il voyagea beaucoup et dont il était habitué d'employer les mots dans le même sens.

Cependant, si quelqu'un tient au mot " partir " plutôt qu'au mot " retourner ", nous soumettons ce qui suit :

Il n'y a aucun doute que Paul aurait désiré, surtout parce qu'il savait que la seconde venue du Seigneur ne pouvait se produire bientôt, pouvoir partir au ciel ou n'importe où afin d'être de suite avec le Seigneur. Mais il savait qu'un tel désir ne pouvait être exaucé en accord avec le plan divin, et par conséquent, bien qu'il en aurait eu l'ardent désir, il ne considérait pas cela comme une chose possible. Il restait donc dans une situation critique d'indécision quant à choisir personnellement entre deux choses possibles : soit vivre et servir l'église dans la souffrance, soit mourir et se reposer de ses oeuvres — en attendant " la bienheureuse espérance et la manifestation de la gloire du grand Dieu [notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ] " " qui transformera le corps de notre humiliation, en le rendant semblable au corps de sa gloire, par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses ". — Tite 2 : 13 [voir note Goguel et Monnier] ; Phil. 3 : 21 (Seg.).

“ NOTRE MAISON TERRESTRE ” ET “ NOTRE MAISON DANS LES CIEUX ”

— 2 Cor. 5 : 1-10 —

L'Apôtre écrit aux membres de la Nouvelle-Création concernant leur condition — sans impliquer l'homme naturel. Il reconnaît la nouvelle-volonté comme étant la Nouvelle-Créature, et le vieux corps comme son “ tabernacle ” (ou tente) lequel, bien que peu satisfaisant, vaut beaucoup mieux que rien.

767 L'héritage actuel

La Nouvelle-Créature ne peut pas se sentir parfaitement à son aise dans ce corps, mais désire ardemment le corps parfait qui doit être le sien à la résurrection : sa maison permanente, ou sa part dans la “ demeure ” que notre Seigneur promet de préparer pour la Nouvelle-Création (Jean 14 : 2). “ *Car nous savons que si notre maison terrestre, qui n'est qu'une tente, est détruite, nous avons un édifice de la part de Dieu, une maison qui n'est pas faite de main [non produite par des moyens humains], éternelle dans les cieux* ” [2 Cor. 5 : 1].

Il est vrai que, dans ce corps actuel, dans cette maison temporaire de pèlerinage, nous gémissons — opprimés non seulement par la mauvaise influence du monde et du diable de toutes parts, mais aussi et spécialement par les faiblesses de notre propre chair; car quand nous aimerions faire le bien, le mal se présente à nous, en sorte que nous sommes souvent empêchés de faire le bien que nous voudrions faire, tandis que le mal que nous n'approuvons pas s'impose souvent à nous et exige que nous lui résistions continuellement et que nous le vainquions. Comme le déclare ailleurs [Rom. 3 : 23] l'Apôtre, nous “ *qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi, nous soupignons en nous-mêmes, attendant l'adoption, la délivrance de notre corps* ” — l'église, rendue semblable à notre Seigneur dans sa gloire.

Cependant, nous ne gémissons pas avec le désir d'être dévêtus. Nous ne désirons pas être sans un corps, car cela signifierait au mieux à travers tout l'Age de l'évangile, être “ endormis ” attendant le matin de la résurrection pour être “ revêtus de notre maison céleste

”, de notre corps nouveau, parfait et permanent, notre “ demeure ”. Ce que nous préférons, ce n’est pas que la petite étincelle de la vie présente s’éteigne, mais qu’elle soit engloutie, absorbée dans les conditions parfaites de la vie parfaite à laquelle nous sommes engendrés. Nous aspirons à la naissance de la résurrection avec son corps parfait.

768 L’héritage actuel

“ Or celui qui nous a formés à cela même, c’est Dieu, qui nous a aussi donné les arrhes de l’Esprit ” [v. 5]. Cette condition parfaite que nous devons obtenir à la résurrection, sera la grande consommation de notre salut que Dieu a promise ; et le nouvel entendement (“ mind ”), la nouvelle volonté engendrée par la Parole de Vérité, est considérée comme le commencement de la Nouvelle-Créature qui sera rendue parfaite dans la nature divine lorsque la première résurrection l’aura complétée. Le saint Esprit qui nous est accordé dans le présent, est un “ paiement d’avance ” pour ainsi dire, un “ gage ” ou une garantie des résultats grandioses et pleins de grâce que nous espérons et pour lesquels nous luttons, soupirons et prions.

“ Nous avons donc toujours confiance, et nous savons qu’étant présents dans le corps [aussi longtemps que nous nous sentons entièrement satisfaits des conditions présentes — de nous-mêmes et de tout ce qui nous entoure], nous sommes absents du Seigneur ” [v. 6]. Si nous vivions près de lui, “ marchant avec Dieu ”, nous ne nous sentirions pas parfaitement satisfaits des résultats, des conditions, etc. actuels, mais nous nous sentirions comme des pèlerins et des étrangers, cherchant un meilleur repos, une meilleure demeure “ que Dieu a en réserve pour ceux qui l’aiment ”. Mais ceci, comme l’explique l’Apôtre, n’est vrai que de ceux qui marchent par la foi et non par la vue.

“ Nous avons de la confiance [pleins de foi à l’égard de Dieu, nous nous réjouissons de marcher par la foi], et nous aimons mieux être absents du corps [sans foyer, pèlerins et étrangers sur la terre] et être présents avec le Seigneur ” dans l’esprit de notre communion [v. 8].

C’est pour cette cause que nous faisons tous nos efforts, afin que, soit que bientôt nous atteignons notre demeure, soit que dans le présent, nous soyons en fait loin de notre demeure, étant des pèlerins et des étrangers, nous nous appliquons à être agréables au Seigneur, pour pouvoir obtenir sa faveur et sa bénédiction, vivre sa communion et sa

présence et savoir que nous serons définitivement acceptés par lui.

769 L'héritage actuel

“ Car il faut que nous soyons tous manifestés devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive les choses [accomplies] dans le corps, selon ce qu'il aura fait, soit bien, soit mal. ” Tout au long de ce pèlerinage, nous nous tenons à la barre du jugement de notre Seigneur : il nous examine, nous éprouve pour savoir si, oui ou non, nous l'aimons et aimons les choses qui concourent à la justice et à la paix, et si oui, jusqu'à quel point nous voulons sacrifier pour la cause de la justice. Il remarque le degré de notre amour par l'étendue de nos renoncements à nous-mêmes et de nos sacrifices personnels pour sa cause et pour celle de la Vérité.

Toutefois, seuls les “ saints ”, les “ Nouvelles-Créatures ” en Christ, peuvent parler ainsi de leur corps comme d'une maison. Les autres humains n'ont pas une dualité de nature. Ils ne pourraient s'appliquer à eux-mêmes légitimement des expressions comme celles de Rom. 8 : 10, 11 : *“ Si Christ est en vous, le corps est bien [considéré comme] mort à cause du péché ; mais l'esprit est vie à cause de la justice [imputée] ”* de Christ. La nouvelle nature des saints, engendrés par la Parole de vérité, est réellement la nouvelle volonté seulement ; désormais, elle est considérée comme la personne réelle, elle est la seule reconnue de Dieu qui nous connaît non selon la chair mais selon l'esprit de nos nouveaux entendements (“ minds ”) — l'esprit de Christ. Remarquez également Rom. 6 : 3, 4. Ces “ Nouvelles-Créatures ” ont un vieil homme, ou homme extérieur, qui périt, et un homme nouveau, ou homme intérieur, ou homme caché du cœur, lequel est renouvelé de jour en jour. — 2 Cor. 4 : 16 ; Col. 3 : 9, 10 ; éph. 4 : 23, 24 ; 1 Pi. 3 : 4.

770 L'héritage actuel

LA SCÈNE DE LA TRANSFIGURATION

Les disciples auraient pu difficilement imaginer que la déclaration que fit notre Seigneur, à savoir que quelques-uns d'entre eux ne goûteraient point la mort qu'ils n'aient vu le Fils de l'Homme venant dans son Règne, s'accomplirait dans les six jours pour Pierre, Jacques et Jean sur la Montagne de la Transfiguration. Pourtant, il en fut ainsi ; et évidemment cela produisit un grand effet recherché sur les témoins dont l'un d'eux, écrivant à ce sujet dit (2

Pi. 1 : 16-18) : *“ Ce n'est pas en suivant des fables ingénieusement imaginées, que nous avons fait connaître la puissance et la venue de notre Seigneur Jésus-Christ, mais comme ayant été des témoins oculaires de sa majesté. Car il reçut de Dieu le Père honneur et gloire, lorsqu'une telle voix lui fut adressée par la gloire magnifique : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai trouvé mon plaisir. Et nous entendîmes cette voix venue du ciel, étant avec lui sur la sainte montagne. ”*

La scène de la transfiguration ne fut pas, en réalité, tout ce qu'elle parut être. Ce fut une “ vision ” ainsi que notre Seigneur l'expliqua aux disciples lorsqu'ils descendirent de la montagne. Dans cette vision, comme dans toutes les visions, l'irréel apparaît réel. Il en fut exactement ainsi dans la vision de Jean, sur l'île de Patmos, décrite dans le livre de l'Apocalypse. Il vit, il entendit, il parla ; cependant les choses qui lui furent montrées ainsi dans la vision n'étaient pas des réalités, n'étaient pas des bêtes aux nombreuses têtes et aux nombreuses cornes, ni des anges, des coupes et des trônes, ni de vrais dragons, etc., mais purement et simplement une vision. Et une vision était, dans toutes les acceptions du terme, aussi bien et même réellement mieux adaptée au dessein poursuivi que ne l'aurait été la réalité.

“ RESSUSCITÉ LE PREMIER D'ENTRE LES MORTS ”

Moïse et Elie n'étaient pas présents en personne sur la montagne, mais simplement représentés aux disciples dans la vision. Nous le savons, non seulement par la déclaration de notre Seigneur que c'était une “ vision ”, mais également parce qu'il avait dit que personne n'était monté au ciel (Jean 3 : 13 ; Actes 2 : 34). Nous savons aussi que Moïse et Elie n'auraient pas pu s'y trouver, étant donné qu'ils n'étaient pas ressuscités d'entre les morts, parce que notre Seigneur Jésus lui-même était les “ prémices de ceux qui sont endormis ”, “ le premier-né d'entre les morts, afin qu'en toutes choses il tienne ici la première place ”. — 1 Cor. 15 : 20 ; Col. 1 : 18.

771 L'héritage actuel

De plus, l'Apôtre mentionne clairement aux Hébreux, Moïse et les prophètes (dont Elie), leur fidélité dans le passé et leur acceptation par Dieu ; mais il souligne qu'ils n'avaient pas encore reçu leur récompense, et qu'ils ne la recevraient pas avant que nous (l'église de l'évangile) ayons reçu la nôtre comme cohéritiers de Christ dans son Royaume. “ *Et tous*

ceux-ci, ayant reçu témoignage par la foi, n'ont pas reçu [les bénédictions de] la promesse, Dieu ayant en vue quelque chose de meilleur pour nous, afin qu'ils ne parvinssent pas à la perfection sans nous. " — Héb. 11 : 39, 40.

Si, donc, l'apparition de Moïse et d'Elie avec notre Seigneur ne fut simplement qu'une apparition, nous pouvons à juste titre demander : Que signifiait cette vision ? Nous répondons : c'était une scène figurant le glorieux Royaume de Christ comme l'avait prédit notre Seigneur, et comme l'avait compris et exprimé Pierre. Dans cette scène, les trois disciples n'avaient aucun rôle. Ils étaient de simples témoins. Christ était la figure centrale ; ses traits caractéristiques, ses vêtements brillant d'un éclat surnaturel, représentaient, d'une manière figurée, les gloires qui appartiennent à la nature spirituelle que notre Seigneur reçut à sa résurrection, " l'image expresse de la personne du Père ". C'est cette même gloire spirituelle qui est représentée dans les visions de l'Apocalypse où notre Seigneur est représenté avec des yeux comme une flamme de feu, et ses pieds semblables à de l'airain " qu'on aurait embrasé dans une fournaise " (v. Cr. — Trad.), etc. (Apoc. 1 : 14, 15 ; 2 : 18). Lors de son second avènement, notre Seigneur ne sera plus en chair, car, ainsi qu'il en a témoigné, " la chair et le sang ne peuvent hériter le Royaume de Dieu ". Il est maintenant, et le sera toujours, un être-esprit glorieux de l'ordre le plus élevé — la nature divine : la transfiguration eut pour but de transmettre à l'entendement de ses disciples une faible idée de la gloire infiniment supérieure.

772 L'héritage actuel

Moïse représentait les fidèles vainqueurs qui précédèrent notre Seigneur et que décrit l'Apôtre en Héb. 11 : 39, 40 ; ils ne peuvent être rendus parfaits avant que le Royaume ne soit établi. Elie représentait les vainqueurs de l'Âge de l'évangile. — Voir Vol. 2, Chap. VIII.

LES JOIES PRÉSENTES DE LA NOUVELLE-CRÉATION

" Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie demeure en vous, et que votre joie soit accomplie. " — Jean 15 : 11 (voir notes D.).

Tous ceux qui ne partagent pas la manière de voir de ceux qui forment la " maison des fils ", tous ceux qui ne se sont pas consacrés et qui, par conséquent, ne sont pas devenus des membres de la Nouvelle-Création, la Sacrificature royale — considérant que les membres du

corps de Christ ont, comme leur Seigneur, fait au Seigneur et à sa cause, une pleine consécration d'eux-mêmes et de tous leurs intérêts terrestres, sont enclins à estimer que, dans ce sacrifice, toute joie est perdue. Pourtant, tous les membres de la Nouvelle-Création savent que c'est le contraire, et peuvent témoigner que c'est une grande erreur. S'il est vrai que certaines joies terrestres, auxquelles on était très attaché autrefois, sont sacrifiées, l'une après l'autre, elles sont remplacées par des joies célestes qui compensent, et bien au delà, la perte. Comme le dit encore notre Seigneur : *“ Vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse sera changée en joie ”* (Jean 16 : 20). Il faut que la Nouvelle-Création goûte à la coupe amère que le Seigneur a bue jusqu'à la lie ; il faut que tous les membres de la Nouvelle-Création compatissent aux infirmités de la chair, que tous comprennent clairement combien le péché est condamnable et ses fruits amers, que tous soient mis à l'épreuve touchant leur loyauté envers le Père céleste et leur bonne volonté à sacrifier toutes choses terrestres si l'intérêt de sa cause et la fidélité à la droiture l'exigent. Mais les bénédictions viennent à travers toutes ces larmes, tous ces chagrins et toutes ces déceptions — la bénédiction que donne le discernement de l'approbation divine, joie supérieure à celle de l'homme naturel, joies du Seigneur dans la compagnie et la communion avec le Père.

773 L'héritage actuel

Nous ne pourrions goûter de telles joies si nous n'avions pas nos espérances bénies. Si nos joies dépendaient des circonstances de cette vie simplement, nous serions sans joie, et comme l'a déclaré l'Apôtre, nous serions *“ plus misérables que tous les hommes ”* (1 Cor. 15 : 19). C'est quand l'espérance s'est ancrée fermement sur les très grandes et très précieuses promesses de la Parole de Dieu, que les joies naissent comme des fleurs dans un désert, vivifiées par nos larmes, des fleurs de joie et de bénédiction telles que le pauvre monde dans sa condition de désert ne pourrait produire ou imaginer. Et de même que nos joies dépendent de nos espérances, elles dépendent aussi de nos activités. Il n'est pas suffisant qu'une promesse nous ait été laissée, et que notre espérance ait saisi la promesse. Selon l'arrangement divin, il faut que la joie qui jaillit, qui sourd à travers les espérances et les perspectives implantées en nous, soit alimentée par la prière et par l'activité au service du Seigneur. Notre Seigneur indique l'étroite parenté entre la prière et la perpétuation de nos joies, disant :

“ DEMANDEZ, ET VOUS RECEVREZ, AFIN QUE VOTRE JOIE SOIT ACCOMPLIE ”

— Jean 16 : 24 —

“ *Ta face est un rassasiement de joie, il y a des plaisirs à ta droite pour toujours* ”, déclare le prophète (Ps. 16 : 11).

C'est parce que la prière conduit l'âme dans la présence de l'Éternel qu'elle prépare la voie à la bénédiction divine et aux joies suprêmes. Il est évident que l'accès fourni aux enfants de Dieu pour s'approcher du trône de grâce, ne leur est pas accordé pour qu'ils essaient de changer la volonté ou les plans de Dieu. Une telle pensée est incompatible avec toute considération raisonnable du sujet ; c'est pourquoi le Seigneur nous apprend que la prière convenable ne consiste pas à demander que notre volonté soit faite, en opposition à celle de Dieu, mais que nous soyons pleinement soumis à cette dernière. De quelques-uns l'Apôtre dit : “ *Vous demandez, et ne recevez pas, parce que vous demandez mal* ”, c'est-à-dire selon vos désirs et non en accord avec les arrangements et le plan divins. — Jacques 4 : 3.

774 L'héritage actuel

C'est dans le même ordre d'idées que notre Seigneur donna cet avertissement : “ *N'usez pas de vaines redites, comme ceux des nations, car ils s'imaginent qu'ils seront exaucés en parlant beaucoup ; mais votre Père céleste sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez.* ” “ *Ne soyez donc pas en souci de ce que vous mangerez et de ce que vous boirez, et de quoi vous serez vêtus, car les nations recherchent toutes ces choses, mais cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice [en harmonie avec lui], et toutes choses vous seront données par-dessus [par votre Père du ciel selon sa sagesse] ” (Matt. 6 : 7, 8, 25-34). Notre Seigneur dit encore : “ *Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez ce que vous voudrez, et il vous sera fait* ” (Jean 15 : 7).*

Les conditions suivantes sont de toute première importance :

(1) Il faut que celui qui présente la prière soit en Christ, c'est-à-dire qu'il soit entré en relation vitale avec lui par l'acceptation du mérite de son sacrifice de réconciliation et par

une consécration à sa volonté et à son service, et plus encore, qu'il continue à demeurer ainsi en Christ comme membre de son corps, comme membre de la Nouvelle-Création, afin de jouir des privilèges de la prière dont nous venons de parler.

(2) Il faut aussi qu'il laisse la Parole de l'Éternel demeurer en lui ; il faut qu'il participe à la Parole de vérité et de grâce s'il veut obtenir la sagesse nécessaire pour demander, en accord avec la volonté de l'Éternel, des choses qu'il lui plairait d'accorder; autrement, quoique en Christ, une Nouvelle-Créature, ses prières pourraient souvent n'être pas exaucées, parce que " mal demandées ". Seuls, ceux qui professent ces deux qualifications peuvent espérer s'approcher du trône de la grâce divine en pleine confiance, en pleine assurance de foi que leurs requêtes seront exaucées — au temps convenable de Dieu.

Seuls, ceux-là peuvent goûter une plénitude de joie.

775 L'héritage actuel

Selon les écritures, la prière est la tentative faite pour avoir accès auprès de Dieu et d'entrer en communion avec lui. Qui donc peut s'approcher du trône de la grâce céleste pour " obtenir miséricorde et trouver grâce pour avoir du secours au moment opportun " ? (Héb. 4 : 16). Nous répondons, avec l'Apôtre, que le monde en général n'a pas cet accès, n'a pas ce privilège de la prière. Il est bien vrai que des millions de païens offrent des prières à la Divinité avec des conceptions différentes sur sa nature et son caractère, mais Dieu n'accepte pas leurs prières. " *Il faut que celui qui s'approche de Dieu, croie que [Dieu] est [il faut qu'il le reconnaisse comme Celui qui existe par lui-même], et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le recherchent [qui cherchent à le connaître, à lui obéir, à le servir]* " (Héb. 11 : 6). Corneille fut un de ceux-là ; il reconnaissait le vrai Dieu et le révérait ; il cherchait à connaître sa volonté et à la faire ; aussitôt que le plan divin eut atteint l'étape nécessaire de développement pour permettre que la faveur de Dieu fût étendue aux Gentils, ses prières furent exaucées et ses aumônes acceptées. Pourtant, il ne lui était pas permis d'avoir la communion avec Dieu dans le plein sens, dans le sens légitime du terme, mais il reçut l'instruction d'envoyer quérir Pierre qui lui dirait les " paroles " par lesquelles il pourrait sortir de sa condition d'aliénation et de séparation pour entrer dans une condition d'harmonie et de filiation, dans laquelle il aurait le privilège d'un fils : celui d'avoir accès au Père au trône de la grâce divine.

Les idées généralement vagues qui prévalent concernant ce sujet, d'après lesquelles n'importe qui, n'importe où, n'importe quand et dans n'importe quelles conditions, peut s'approcher du trône de grâce et y avoir accès, sont erronées. Avant d'employer ce privilège de la communion par la prière, il fut nécessaire à Corneille d'entendre les paroles de Pierre, d'y croire et de les accepter : ces paroles lui expliquèrent la rédemption par le sang de Christ, la réconciliation ainsi accomplie et le privilège ainsi accordé d'être adopté [" introduit " — édit.] dans la famille de Dieu. Une connaissance semblable est également nécessaire à chaque personne.

L'Apôtre Paul exprime la même pensée, en déclarant que Christ a ouvert pour nous " un chemin nouveau et vivant " ou " un nouveau chemin de vie ", à travers le voile, c'est-à-dire, sa chair, afin que nous puissions avoir la hardiesse, comme frères, d'entrer dans le lieu " très saint " par le sang de Jésus. Ces " frères ", apparentés au grand Souverain Sacrificateur sur la maison de Dieu, sont exhortés à " *approcher avec un cœur vrai, en pleine assurance de foi* ", reconnaissant que leurs péchés et leurs iniquités ont été pleinement couverts et qu'eux-mêmes ont été pleinement acceptés par le Père (Héb. 10 : 17-22).

776 L'héritage actuel

C'est encore le même Apôtre qui déclare que c'est nous qui avons un Souverain Sacrificateur capable de compatir à nos infirmités, que c'est nous qui pouvons " *donc approcher avec confiance du trône de la grâce, afin que nous puissions recevoir miséricorde et que nous trouvions grâce pour [avoir] du secours au moment opportun* ". — Héb. 4 : 15, 16.

Toutefois, si la classe consacrée seule, la sous-sacrificature, la Nouvelle-Création, est ainsi encouragée à s'approcher du trône avec courage et confiance, il est bien évident que tous ceux qui, [" même à l'essai " — édit.] à quelque degré que ce soit, appartiennent à la " famille de la foi " peuvent, jusqu'à un certain point, jouir des privilèges [" Des privilèges de rendre grâce et de louer Dieu. " — édit.] de la prière, du privilège de rendre grâce et de louer Dieu ; ils peuvent se réjouir dans la paix de Dieu, et dans la conscience que leurs péchés sont pardonnés grâce au mérite de la réconciliation. Néanmoins, ils n'ont pas le privilège de venir avec hardiesse ou de toute autre manière dans le Saint des Saints. Seuls, les consacrés, la Nouvelle-Création, les membres du corps du Sacrificateur, ont le privilège d'entrer en présence de Dieu dans la prière dans ce sens spécial, et par conséquent, eux

seuls peuvent avoir la plénitude de joie que le Maître a promise. C'est pourquoi, si nous ne pouvons pas même suggérer à des incroyants l'opportunité de la prière mais devrions d'abord les instruire avec les " paroles " dont Pierre instruisit Corneille, afin qu'ils puissent connaître celui en qui ils doivent croire avant de pouvoir avoir une position quelconque devant Dieu, nous pouvons, néanmoins, encourager tous ceux qui ont cru au Seigneur Jésus de prier le Père, de rendre grâce et d'adresser leurs supplications par Jésus Christ. A ceux-là, cependant, on doit faire comprendre ouvertement que leur position de justification [" A l'essai. " — édit.] par la foi n'est pas l'accomplissement de la volonté divine en eux, mais simplement le début de la ligne de conduite à tenir pour se rapprocher de Dieu — le premier pas dans ce rapprochement — et que le second pas de la pleine consécration à la volonté divine doit être fait par ceux qui veulent jouir des privilèges convenables de la prière, de la communion avec Dieu et de la plénitude de joie qui s'y ajoute.

777 L'héritage actuel

On doit faire ressortir à ceux-là que s'ils ne font pas le second pas, cela implique une disposition à recevoir la grâce de Dieu [la justification] en vain (2 Cor. 6 : 1). Après avoir, pour un temps, joui des privilèges de la prière de ce genre, et en refusant d'aller plus loin en se consacrant pleinement à l'Éternel, ces personnes devraient à juste titre sentir un manque d'assurance concernant la prière : elles devraient sentir qu'il est inconvenant de recevoir continuellement des faveurs divines et d'en demander davantage, tout en refusant à l'Éternel la consécration de leur cœur — leur service raisonnable. De même que la classe consacrée est désignée dans les Ecritures comme étant l'épouse de Christ, ainsi la famille de la foi dans son ensemble représenterait à juste titre ceux à qui les privilèges de faire partie de l'épouse sont accessibles. La Nouvelle-Création, l'épouse de Christ, ayant abandonné cœur, langue, toute faculté et toute énergie à son Seigneur et à son service, peut raisonnablement et avec gratitude accepter de lui les bénédictions, les privilèges, la protection, la direction et les dons qu'il lui a plu de lui promettre en tant que celle qu'il épouserait.

Quand une femme a éconduit un prétendant et a refusé de lui donner sa main et son cœur, elle ne peut raisonnablement s'attendre désormais à lui pour recevoir son aide, sa protection, ses bienfaits, ses privilèges et ses joies qu'il lui avait déjà généreusement offerts. Ainsi, ceux qui rejettent continuellement la faveur divine au point de refuser de faire la consécration de leur petit tout à l'Éternel, ne pourraient décemment s'attendre à lui, ou lui

demander les bénédictions qu'il a promises à ceux qui l'aiment et qui manifestent leur amour par leur dévotion, leur consécration.

778 L'héritage actuel

Il y a lieu de faire une distinction nette entre ceux qui ont simplement accepté le pardon des péchés des mains du Seigneur et ceux qui se sont servis de cette justification et sont allés à la consécration et à la pleine communion avec l'Éternel. Le fait que ces lignes de séparation établies par Dieu entre les diverses classes de croyants ne sont pas plus clairement admises est un désavantage pour les deux. La distinction entre les croyants et les incroyants devraient être nettement définie. Tous les premiers, mais non les seconds, devraient être considérés comme des frères, " de la maison de la foi ". On doit encore faire une distinction très nette entre les croyants qui se sont consacrés et ceux qui ne l'ont pas fait : on devrait reconnaître les premiers comme l'Église, la Nouvelle-Création, la Sacrificature royale à qui appartiennent toutes les très grandes et les précieuses promesses.

Si ces distinctions étaient clairement admises, ce serait à l'avantage (1) du monde, en l'amenant à des recherches plus approfondies et à une foi plus tangible ; (2) à l'avantage également des croyants non-consacrés, en les amenant à se rendre compte que, à moins qu'ils poursuivent jusqu'à une pleine consécration, ils ne sont héritiers avec les saints en aucun sens du mot, soit dans les gloires futures, soit dans les privilèges et les joies du présent. (3) Se rendre compte de cela aurait également, nous le croyons, un effet stimulant sur les non-consacrés, les amenant plus fréquemment à prendre une décision positive, en se débarrassant de leurs idées sans fondement, d'après lesquelles ils supposent qu'il suffit de croire en Christ sans consécration, pour devenir des fils de Dieu et des héritiers, et avoir droit aux plus riches promesses divines qui ont trait à la vie actuelle et à la vie future.

Nous ne voudrions pas briser le roseau froissé, ni éteindre le lumignon qui fume, mais nous voudrions que les roseaux froissés se rendissent compte que, s'ils veulent à bon droit avoir part aux bénédictions divines, présentes ou futures, ils doivent se rendre dignes de la faveur divine en se soumettant aux conditions divines ; il faut qu'ils se consacrent entièrement s'ils veulent ne plus être des roseaux froissés et se rendre utiles au service du Seigneur. Nous ne voudrions pas éteindre la foi qui couve mais l'attiser pour qu'elle devienne une flamme d'amour sacré qui causerait une pleine consécration de soi — un complet sacrifice, selon l'invitation divine, et de cette manière, conduirait à participer aux joies présentes et aux

joies futures.

779 L'héritage actuel

Comme nous l'avons déjà noté [voir Chap. VIII], l'Apôtre déclare que les enfants des croyants sont comptés avec eux comme ayant part à la grâce divine de la justification, comme n'étant plus impies et impurs, mais des " justifiés gratuitement " [(" Justifiés à l'essai. " — édit.). Voir Avant-propos de l'Auteur — Trad.]. Cette position justifiée et son rapport étroit avec la protection et la providence divines, continuent depuis la naissance jusqu'à l'âge de discernement ; il est évident que ces enfants-là ont à juste titre les privilèges des justifiés sous le rapport de la prière, recevant également dans une proportion semblable les joies et les bénédictions qui en résultent. Dès leur plus tendre enfance, on devrait leur apprendre à considérer le Tout-Puissant, le Dieu de leurs parents, comme leur Dieu, et dès leur tendre enfance, on devrait leur donner à comprendre que si le père (ou la mère) occupe une position devant Dieu par l'intermédiaire de Christ, ainsi, indirectement, l'enfant a sa position et sa parenté avec Christ par l'intermédiaire de son père (ou de sa mère). Dans chaque foyer chrétien, on peut donc considérer dans un certain sens le père ou la mère ou les deux, consacrés, comme les prêtres de la famille, et tout en encourageant à bon droit l'enfant à prier l'Eternel, on ne doit pas négliger la leçon que la famille et tous ses intérêts et toutes ses affaires sont sous la surveillance divine en tant que famille, en considération de son père ou de sa mère, ou des deux, consacrés, membres de la Nouvelle-Création. On devrait apprendre à l'enfant à aspirer ardemment au moment où le développement de son entendement et de son jugement lui permettront à bon droit de se consacrer entièrement à l'Eternel et, ainsi, d'avoir part aux joies et aux privilèges promis à ceux qui agissent ainsi.

Alors que dans le texte ci-dessus [Matt. 6 : 25-34], les Nouvelles-Créatures en Christ Jésus sont exhortées à ne pas rechercher des choses terrestres, à ne pas se mettre en peine à leur sujet et à ne pas prier pour les obtenir (de ce que vous mangerez, de ce que vous boirez et de quoi vous serez vêtus, mais de confier toutes ces choses à la sagesse et à l'amour du Père), elles reçoivent des instructions concernant une seule chose pour laquelle il sera très agréable au Père de les entendre prier et à propos de laquelle il lui sera agréable de répondre généreusement. Cette seule chose qu'elles devraient tout spécialement rechercher et pour laquelle elles devraient tout spécialement prier, c'est le saint Esprit — l'esprit de sainteté, l'Esprit de Dieu, l'Esprit de Christ, l'Esprit de la Vérité, l'esprit de sobre bon sens,

l'esprit d'amour. Voici ce que dit le Maître : *" Si donc vous, qui êtes méchants, vous savez donner à vos enfants de bonnes choses [terrestres], combien plus le Père qui est du ciel donnera-t-il le saint Esprit à ceux qui le lui demandent ! "* — Luc 11 : 13.

782 L'héritage actuel

Ici, nous avons donc une indication claire concernant ce qui devrait être l'objet essentiel de nos prières, si nous désirons qu'elles soient exaucées. C'est ainsi qu'il nous faut prier si nous ne voulons pas demander mal. Il faut que nous attachions nos affections sur les choses d'en haut, et non sur les choses d'en bas, sur la robe de la justice de Christ et sur nos futurs vêtements de gloire, lorsque nous serons semblables à notre Seigneur et que nous le verrons tel qu'il est, plutôt que sur des vêtements terrestres. Nos affections doivent s'attacher à la nourriture spirituelle — sur le pain qui est descendu du ciel, et sur toutes les précieuses promesses de Dieu dont Christ est le centre et la substance. C'est cela qu'il nous faut rechercher, c'est cela que nous devons nous approprier, et c'est cela qui doit être, par conséquent, l'essentiel de nos prières. Ainsi, notre vigilance, nos prières et nos recherches journalières seront en plein accord. En outre, il faut que les actions de grâce prennent largement la place des requêtes à partir du moment où nous apprenons la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur des dispositions prises tant pour la Nouvelle-Création que pour nos bien-aimés selon la chair et pour toutes les familles de la terre.

Que pourrions-nous demander de plus ou de mieux que ce que Dieu a déjà promis ?

Il est certain que nous ne pourrions rien demander de plus que ce qui a été promis touchant les futures gloires de la Nouvelle-Création ; nous ne pourrions pas non plus demander davantage concernant les joies présentes de la même classe. Tout ce que la raison pourrait imaginer, tous les besoins, toutes les choses nécessaires, tout a déjà été prévu pour nous et préparé — pour que nous puissions les prendre. Il nous manque simplement la sagesse pour savoir comment prendre, comment s'approprier ces dispositions divines. En rendant grâces, donc, nous demandons simplement la sagesse et la grâce pour y prendre part afin que notre joie puisse être complète. En conséquence, il faut que nos requêtes soient faites en vue d'obtenir toujours plus le saint Esprit — la sagesse d'en haut.

781 L'héritage actuel

Que pourrions-nous demander de plus en faveur du monde que ce que la providence divine

a déjà prévu ? Rien ! Les glorieux “ temps de rétablissement ” promis dans la Parole satisfont et au delà toutes les perspectives ou espérances les plus grandioses qui aient été conçues par les hommes les plus sages. Nous ne pouvons donc que remercier Dieu, reconnaître sa bonté, nous efforcer de coopérer à son oeuvre et nous rendre compte de notre besoin de sagesse. C'est pourquoi nous sommes invités à demander l'aide du saint Esprit ou puissance de Dieu — “ la sagesse d'en haut ”. — “ *Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il demande à Dieu, qui donne à tous libéralement et qui ne fait pas de reproches* ” (Jacques 1 : 5). Grâce à cette sagesse, nous serons rendus capables de nous conduire nous-mêmes, de parler et d'agir, de manière à nous rendre utiles aux autres. C'est donc dans ce sens que nous devrions prier ; afin que nous puissions coopérer avec Dieu selon les voies généreuses et bienveillantes qu'il a déjà tracées, et dont il serait absurde de demander une amélioration.

Ce grand privilège d'avoir accès auprès de Dieu, de pénétrer par la foi dans le Très-Saint, de s'approcher du trône de grâce, d'obtenir miséricorde et secours au .temps du besoin, peut être adapté à toutes les circonstances différentes qui peuvent nous entourer.

Ce privilège nous est personnel, afin que nous puissions, individuellement, dans le secret de notre chambre, être dans l'intimité avec le Seigneur et nous entretenir avec lui. Par sa miséricorde, nous pouvons goûter cette communion avec lui, cette séparation de tout ce qui peut nous distraire, lorsque nous nous sommes retirés effectivement de la compagnie des autres. Là où cela est impossible, et où ne se présente aucune occasion favorable de nous mettre à genoux et d'élever la voix même par un faible murmure, la Nouvelle-Création a le privilège d'avoir accès auprès du Père dans une communion mentale. Dans la rue, si nous sommes au milieu de la confusion et du tumulte, le cœur peut s'élever et chercher à la fois la sagesse et la force au trône de grâce. Comme ces privilèges sont bénis ! Ceux qui en font le plus grand usage en profitent le plus. A l'inverse des choses terrestres, plus nous faisons un usage intime de ces privilèges, plus ils nous deviennent précieux.

782 L'héritage actuel

La prière dans le cercle familial, c'est toute la famille qui se retire “ dans le secret ”, en présence de l'Éternel, loin du monde. Il se peut que ce ne soit pas toujours possible, mais quand l'occasion favorable se présente, il ne faut pas la négliger. Si, pourtant, il ne se présente pas d'occasions favorables, le Seigneur tiendra sans doute compte de notre volonté

en lieu et place de l'accomplissement et nous accordera des bénédictions en conséquence. L'influence de l'autel familial et de l'encens de la prière qui monte de cet autel vers le Père céleste, et le fait que nous reconnaissons de cette manière sa grâce, sa miséricorde, sa puissance et sa bénédiction, nous procureront certainement une bénédiction en plus, non seulement au Sacrificateur royal qui sert sa famille de cette manière, mais à chaque membre de cette famille. Un sentiment de révérence pour Dieu, de responsabilité envers lui et la compréhension de sa sollicitude protectrice et toute d'amour, accompagnent cette famille pendant toute la journée. Et si, dans la soirée, il est encore possible de se réunir pour reconnaître les faveurs divines et pour rendre grâces, la bénédiction n'en sera qu'augmentée, comme le faisait l'huile dans la cruche de la veuve au fur et à mesure qu'on en remplissait vase après vase. — 2 Rois 4 : 1-7.

La prière dans l'église, c'est la famille de l'Éternel se retirant " dans le secret " de la présence divine, loin du monde. Elle est d'une nécessité vitale pour son progrès, sa santé, son développement spirituel. Si on la néglige, il en résultera certainement une perte de puissance, une perte de privilège et de service, et une perte correspondante de joie. Cependant, nous n'éprouvons aucune sympathie pour le genre de prière publique mentionnée par un journal de Boston, en rapportant une réunion religieuse. On lisait : " Le Rév. Dr... a fait la prière la plus belle et la plus éloquente qui fût jamais offerte à un auditoire de Boston ! " Il y a trop de ces prières adressées à l'auditoire au lieu de l'être à Dieu. Non seulement les Écritures encouragent des prières en commun et à haute voix parmi le peuple de l'Éternel, mais elles soulignent que celui qui prie devrait associer son auditoire à son ministère et accomplir le service de façon que celui qui écoute puisse être capable de dire " Amen ", soit tout haut, soit dans son cœur. — 1 Cor. 14 : 13-17.

783 L'héritage actuel

C'était la sagesse d'en haut, le saint Esprit, qui guidait l'Apôtre Paul lorsque, apportant l'évangile dans une nouvelle ville, il recherchait ceux qui étaient assemblés dans un lieu " où on avait coutume de faire la prière " (Actes 16 : 13). Et il est de fait, encore, que, à la fois la connaissance et l'amour de Dieu abondent davantage parmi ceux de son peuple qui prient les uns pour les autres et les uns avec les autres, afin que leur joie puisse être parfaite. Quel que soit le nombre de réunions que les enfants de Dieu puissent avoir pour étudier sa Parole et pour s'édifier mutuellement dans la très sainte foi, nous recommandons de ne considérer aucun service comme décevant commencé si l'on n'a pas en premier lieu invoqué la

bénédition de l'Éternel sur l'étude, et de ne considérer aucune réunion comme convenablement terminée si l'on n'a pas remercié l'Éternel pour le privilège et la bénédiction dont on a joui et pour la bénédiction qu'il a accordée, afin que la Parole de sa grâce puisse vraiment être une nourriture pour le cœur de ceux qui l'ont écoutée avec le désir sincère de connaître sa volonté et de la faire.

LA FOI, UN FRUIT DE L'ESPRIT ET UNE PART DE L'HÉRITAGE ACTUEL DE LA NOUVELLE-CRÉATION

Il faut que nous ayons la foi avant de pouvoir devenir des enfants de Dieu si toutefois nous y parvenons — oui, avant d'être justifiés — car nous sommes " justifiés par la foi " avant de recevoir la paix avec Dieu et le pardon des péchés. Cette foi, que nous avons avant de recevoir le saint Esprit ne peut donc être la foi qui est le fruit de l'Esprit — le don de l'Esprit. La foi est l'activité, l'exercice de notre entendement (" mind ") touchant Dieu et ses promesses. Ceux qui ne peuvent pas exercer la confiance en Dieu, soit par ignorance, soit à cause des conditions déçues de l'entendement, sont dans un état où il leur est impossible d'être bénis selon les dispositions de l'Âge de l'évangile, mais non dans un état qui les priverait de participer aux bénédictions de l'Âge à venir, l'Âge millénaire.

784 L'héritage actuel

L'appel du présent Âge de l'évangile est pour ceux qui peuvent marcher et marcheront par la foi, et non par la vue, et quiconque ne peut ou ne veut pas marcher ainsi ne peut pas marcher maintenant avec Dieu. " *Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu.* " Quiconque n'a pas cette foi pour débiter ne peut rien commencer à présent, et même s'il a la foi pour débiter, à moins qu'elle ne croisse et ne se développe, il lui manquera le pouvoir d'être un vainqueur, car " *c'est ici la victoire qui a vaincu le monde, savoir notre foi* ". — 1 Jean 5 : 4.

Nous devrions nous rendre compte de la grande différence qui existe entre la foi et la crédulité. Des millions d'individus sont crédules, superstitieux et ajoutent foi à mille et une choses déraisonnables pour lesquelles il n'y a aucune preuve suffisante. Mais ces gens superstitieux qui croient ce qu'ils ne devraient pas croire, ne se trouvent pas seulement dans des pays païens. Des millions d'entre eux portent le nom de " chrétien " et font partie d'une dénomination. La superstition et la crédulité doivent être condamnées, blâmées,

évitées, vaincues. La vraie foi doit être encouragée, édifiée, fortifiée, cultivée. La foi de Dieu est la foi, la confiance, la croyance, qui s'édifie sur les promesses divines et non sur des traditions, des philosophies ou des choses imaginaires humaines.

Si nous croyons que Dieu est ce que son nom implique, Celui qui existe par lui-même, le Créateur qui est aussi toute puissance, toute sagesse, toute justice et tout amour, et si nous croyons qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent diligemment, il en résultera que nous le chercherons, nous chercherons à connaître et à comprendre sa Parole, et la connaissant et la comprenant, nous aurons confiance en elle, et ayant confiance en elle, nous dirigerons notre course dans la vie en conséquence. Ce commencement de la foi, par la faveur divine, s'oriente vers Christ, le chemin nouveau et vivant de la " réunion " avec Dieu et du retour à sa faveur. A mesure que cette foi s'attache à Jésus et s'exerce à obéir, elle augmente, et la bénédiction de l'Éternel repose sur elle davantage en l'éclairant sur les conditions à remplir pour être accepté et devenir un membre de la Nouvelle-Création.

785 L'héritage actuel

La foi grandissante saisit les promesses de Dieu : devenir héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus Christ le Seigneur et Rédempteur. Il en résulte la bénédiction de l'Esprit, l'engendrement, l'onction, l'adoption [" La filiation. " — édit.] comme fils.

Ce qui en résulte ensuite, c'est une plus grande lumière provenant du Chandelier d'or dans le Saint, permettant à l'œil de la foi de voir des choses que l'on ne voit pas de l'extérieur : reconnaître le ministère spécial du Souverain Sacrificateur relativement à la lumière, aux pains de proposition, à l'encens de l'Autel d'or et au Propitiatoire au delà du Voile. A mesure que la foi vivante, obéissante saisit ces divers aspects de la faveur et de la bénédiction divines, telles qu'elles sont révélées dans la Parole divine, elle devient de plus en plus forte, de plus en plus claire, et devient une partie élémentaire du nouvel entendement. De cette position avantageuse, elle voit des choses qu'elle ne pouvait voir antérieurement, ce qui fait dire à l'Apôtre : " Ce que l'œil n'a pas vu, et que l'oreille n'a pas entendu, et qui n'est pas monté au cœur de l'homme [naturel], ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment ". — 1 Cor. 2 : 9.

Grâce à la Parole de la promesse, illustrée par l'Esprit, la foi discerne de très grandes et précieuses choses, des choses célestes, les gloires à acquérir à la Première Résurrection —

le Royaume qui doit être établi alors — le règne de justice apportant la bénédiction à toutes les familles de la terre — la subjugation du péché et la destruction de tout individu et de toute chose qui ne voudront pas coopérer à la gloire de Dieu et en accord avec la loi divine de l'amour. La Nouvelle-Créature voit tout ceci avec l'œil de la foi, l'œil de la compréhension ; l'Apôtre nous assure que cet œil peut contempler beaucoup de ces choses qui ne sont ni claires, ni distinctes à l'homme naturel, parce que *“ Dieu nous les a révélées par son Esprit, car l'Esprit sonde toutes choses, même les choses profondes de Dieu ”*. — 1 Cor. 2 : 9, 10.

786 L'héritage actuel

Cette foi engendrée de l'Esprit en des choses que l'on ne voit pas encore, est une partie de l'héritage actuel de la Nouvelle-Création, et elle est intimement associée à toutes ses espérances et à toutes ses joies, donnant le seul avant-goût possible des *“ gloires à venir ”*. En vérité, comme l'explique l'Apôtre, elle est le fondement sur lequel s'édifient toutes nos joies et toutes nos espérances. *“ La foi est une ferme attente des choses qu'on espère et une démonstration de celles qu'on ne voit pas. ”* Par elle, des choses qu'on ne voit pas encore deviennent aussi tangibles à notre esprit que celles qu'on voit ; vraiment, dit l'Apôtre, de ce point de vue, nous apprenons à estimer que les choses que nous voyons avec nos yeux naturels sont temporelles, tandis que celles que nous ne voyons pas avec nos yeux naturels, mais que nous contemplons avec les yeux de notre foi, sont les choses réelles, tangibles, éternelles.

Combien la foi est nécessaire pour atteindre et retenir notre présent héritage, l'avant-goût des bénédictions à venir ! Cela est montré clairement par l'Apôtre Jacques qui, après avoir dit : *“ Si quelqu'un d'entre nous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement, et qui ne fait pas de reproche, et il lui sera donné ”*, ajoute : *“ mais qu'il demande avec foi, ne doutant nullement ; car celui qui doute est semblable au flot de la mer et jeté ça et là ; or que cet homme-là ne pense pas qu'il recevra quoi que ce soit du Seigneur : il est un homme incertain dans ses pensées, inconstant dans toutes ses voies ”* (Jacques 1 : 5-8). L'Apôtre montre ainsi combien il est impossible pour quelqu'un de devenir un vainqueur sans devenir fort dans la foi. C'est pourquoi les Ecritures inculquent partout la croissance dans la foi, et tous les enfants de Dieu ont besoin de prier comme le firent les apôtres, *“ Seigneur, augmente-nous la foi ”*, et en priant ainsi, ils ont besoin d'employer les moyens que Dieu a indiqués pour que la prière soit exaucée. Si leur prière est sincère, ils

emploieront ces moyens avec ardeur : ils chercheront le Seigneur dans la prière, ils chercheront à connaître sa Parole et à y obéir, ils chercheront à servir et à y trouver de la joie, ils chercheront à revêtir toutes les grâces de l'Esprit ; si telle est leur attitude, leur foi sera forte, pleine d'assurance, et *ils " ne failliront jamais, car ainsi l'entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ leur sera richement donnée "* — au temps convenable. — 2 Pi. 1 : 10, 11.

Le Cantique de la Nouvelle-Création

MA VIE en un long chant s'écoule,
Couvrant les plaintes d'ici-bas.
De partout m'arrivent en foule
Les échos de doux hosannas.
Devant la création nouvelle,
J'entends les anges exulter
Et mon âme y répond fidèle,
Comment puis-je ne pas chanter ?
Qu'importe que mes aises meurent,
Quand mon Sauveur vit et m'instruit,
Ou bien que les ombres demeurent
Lorsqu'il peuple de chants la nuit.
Aidé par lui, nul trouble extrême
Ne parvient à m'épouvanter ;

Christ est partout Seigneur suprême,
Comment puis-je ne pas chanter ?
Je regarde et le noir nuage
Laisse au-dessus briller l'azur ;
L'étroit sentier où je voyage,
Jour après jour semble moins dur.
La paix de Christ vient quotidienne,
Manne des cieux, me sustenter,
Je suis sien, toute chose est mienne,
Comment puis-je ne pas chanter ?

(Hymne 179)

* * *